

Catégorie U13 - Saison 2020/2021

Règlement - Secteur

Article 1 – ENGAGEMENT DES EQUIPES

- Chaque équipe engagée devra renseigner son éducateur(trice) ou dirigeant(e), **licenciés(es) à la FFF**, sur FOOTCLUB. **Une équipe = un responsable identifié sur FOOTCLUB.**

Article 1 – COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs (8 titulaires et 4 suppléants), **licenciés(es) à la FFF**
- 2 personnes peuvent être sur le banc de touche maximum. Elles doivent obligatoirement être licenciées à la FFF et inscrites sur la feuille de match

Surclassement : L'équipe ne peut comporter plus de trois licenciés (ées) U11 par équipe U13

Mixité : Les licenciées féminines U14F peuvent participer aux matchs de la catégorie U13 sans limitation de nombre

Mutés : L'équipe ne peut comporter plus de quatre mutés (dont maximum 2 joueurs mutés hors période). Réf : art.80 des règlements généraux de la LBF

Composition des équipes lorsqu'une équipe d'une division supérieure ne joue pas :

Lorsqu'une équipe de division supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures (sauf cas de match à rejouer), tout joueur ayant participé au dernier match officiel de cette équipe ne peut participer à une compétition officielle avec une équipe de division inférieure.

Article 2 – PROTOCOLE / ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

- Avant et après les rencontres, les joueurs, arbitres et encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en se serrant la main
- **L'arbitrage à la touche est assuré par les joueurs**, à raison de 15 minutes maximum (= ¼ temps) par joueur. Les 4 joueurs ou plus de chaque équipe ayant participé à l'arbitrage sont signalés sur la feuille de match (leur numéro est entouré)
- **Seule une équipe présentant 8 joueurs** est arbitrée par un dirigeant licencié à la touche, et inscrit sur la feuille de match
- **Le kit arbitrage** remis par le District d'Ille et Vilaine est fourni par le club recevant et doit être obligatoirement utilisé
- **Un tutorat** (présence d'un dirigeant licencié derrière le jeune joueur/arbitre) est toléré sur les premières rencontres de la saison, et ceci jusqu'aux vacances de la Toussaint
- **Arbitrage au centre** : cf « Article 7 - Organisation des rencontres »

Article 3 – GENERALITES DU REGLEMENT

- Le règlement de ce championnat SECTEUR tel qu'il est prévu dans la brochure officielle concernant la réglementation de ces rassemblements, sera intégralement appliqué. (cf. document FFF sur les modalités de pratiques)
- Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission Départementale U11-U13
- Les réserves et réclamations seront jugées par la Commission « Litiges et contentieux » du District
- Les rencontres sont prévues **le samedi**.
- **Heure officielle de début de rencontre** : horaire affiché sur le site du District
- **En cas de changement d'horaire** : le club recevant doit aviser le club adverse ainsi que le responsable de son secteur et cela **15 jours avant la rencontre** (Réf : art.6, championnat de Bretagne des jeunes, page 139)

- **En cas d'annulation d'une rencontre** (conditions météorologiques, voyage scolaire...) ou **d'un report complet d'une journée**, les matchs **sont reprogrammés par le District d'Ille et Vilaine**
- **Les JOURNEES « COUPE » sont prioritaires** sur le **CHAMPIONNAT**. Les matchs de Coupe sont donc automatiquement reportés au week-end suivant. Le responsable de secteur confirmera le report de la journée, ainsi que le lieu et les horaires

Article 4 – MODALITES DE PRATIQUE & LOIS DU JEU

L'ensemble des modalités de pratique et des lois du jeu est reporté sur le document « Modalités de pratique et Lois du jeu FAER ».

Ce document est disponible sur le site internet du District d'Ille et Vilaine (rubrique « Documents » puis « Clubs »), auprès de votre responsable de secteur ou de Yohan MARDELE : ymardele@foot35.fff.fr

Article 5 – DISCIPLINE

Les faits disciplinaires seront jugés par la commission de discipline du District en conformité avec les règlements disciplinaires.

Article 6 – ORGANISATION DE LA SAISON

Pour la **PHASE DE BRASSAGE** et les **JOURNEES « COUPE »**, chaque équipe présente doit obligatoirement remplir une « **Fiche Equipe** ».

Le club recevant doit remplir une « **Fiche Bilan** ».

Pour la **PHASE DE CHAMPIONNAT**, les deux équipes doivent remplir une « **feuille de match** ». Le club recevant doit **ENVOYER** cette feuille de match au District d'Ille-et-Vilaine de Football avant le **MERCREDI** suivant la rencontre.

Le club recevant doit également saisir le résultat de la rencontre sur FOOTCLUB.

PHASE DE BRASSAGE

Chaque responsable de secteur organise la PHASE DE BRASSAGE selon les engagements des équipes au sein de son secteur. Cette phase se déroule en 2 x 3 journées.

Points attribués par rencontre :

Victoire :	3 points
Match nul :	1 point
Match perdu :	0 point
Forfait :	-1 point

PHASE 1

Journée 1.1 : Samedi 26 Septembre 2020

Journée 2.1 : Samedi 03 Octobre 2020

Journée 3.1 : Samedi 10 Octobre 2020

- A l'issue de ces 3 journées, un classement est effectué.
- En s'appuyant sur les classements de la PHASE 1, les équipes sont réparties sur 2 niveaux

PHASE 2

Journée 1.2 : Samedi 07 Novembre 2020

Journée 2.2 : Samedi 14 Novembre 2020

Journée 3.2 : Samedi 21 Novembre 2020

- A l'issue de ces 3 journées, un classement est effectué.

PHASE DE CHAMPIONNAT

- A l'issue de la PHASE DE BRASSAGE, les équipes participent à la PHASE DE RENCONTRES SECTEUR. Les équipes classées 1ère et 2ème au sein de leur secteur sont prioritaires pour accéder à la D3 CRITERIUM.
- A l'inverse, les 12 dernières équipes du niveau « ARGENT » de la PHASE DE BRASSAGE CRITERIUM sont reversées dans leur secteur.
- Après étude des résultats, la Commission U11-U13 **se garde le droit de basculer un nombre plus ou moins important d'équipes**, l'objectif étant que **chaque équipe évolue à son niveau**.
- Les équipes sont ensuite réparties dans des groupes de 5 à 6 équipes.
- Cette phase se compose de 2 x 5 journées (novembre à janvier et mars à avril)
- Points attribués par rencontre :
 - Victoire : 3 points
 - Match nul : 1 point
 - Match perdu : 0 point
 - Forfait : -1 point
- Les critères de classement sont les suivants :
 1. *Le numéro de l'équipe (priorité à une équipe N°1, puis une équipe N°2, etc.)*
 2. *Le coefficient nombre de points/nombre de matchs joués*
 3. *Le coefficient différence de buts/nombre de matchs joués*
 4. *Le nombre de buts marqués/nombre de matchs joués*
- A l'issue de cette PHASE DE RENCONTRES SECTEUR, **les classements des équipes ne sont pas pris en compte pour la saison suivante.**

Journée 1 : Samedi 05 décembre 2020

Article 7 – ORGANISATION DES RENCONTRES

PHASE DE BRASSAGE

- Le responsable de secteur désigne les clubs recevant les rencontres.
- Le club recevant **doit fournir 2 arbitres centraux**.
- Les équipes participent à des plateaux à 4 équipes.
- Toutes les équipes présentes sur le site se rencontrent.
- **Temps de jeu : 1 x 20 minutes**

A l'issue des rencontres, le club recevant doit impérativement renvoyer la « FICHE BILAN » et les « FICHES EQUIPES » au plus tard le MERCREDI suivant les rencontres, via l'adresse mail du responsable de son secteur.

PHASE DE CHAMPIONNAT

- Match unique
- Le club recevant doit fournir **1 arbitre central**.
- **Temps de jeu** : 4 x 15 minutes avec 1 mi-temps de 10 minutes maximum
- **Pause coaching** : 2 minutes à la 15^{ème} minute et à la 45^{ème} minute
- **Seul le club recevant** peut saisir le résultat de la rencontre sur le site de son secteur (via le site du district) avec les codes d'accès qui lui ont été fournis.

A l'issue des rencontres, le club recevant doit impérativement renvoyer la « FEUILLE DE MATCH » via l'adresse mail gbeauverger@foot35.fff.fr

JOURNEES « COUPE » (cf. document « U13 - Règlement - Coupes - Saison 2020-2021 »)